

*Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.*



**MODIFICATION N<sup>o</sup> 2 DATÉE DU 7 JANVIER 2019 DU PROSPECTUS DATÉ DU  
26 JANVIER 2018 ET MODIFIÉ PAR LA MODIFICATION N<sup>o</sup> 1 DATÉE DU 20 JUIN 2018**

**POUR**

**HARVEST EUROPEAN LEADERS INCOME ETF**

**(le « FNB »)**

Le prospectus du FNB daté du 26 janvier 2018 (le « **prospectus** ») et modifié par la modification n<sup>o</sup> 1 datée du 20 juin 2018 est modifié par la présente et doit être lu sous réserve des renseignements supplémentaires figurant ci-après. Des modifications correspondantes reflétant la présente modification sont apportées par la présente à l'information applicable dans l'ensemble du prospectus. À tous les autres égards, l'information fournie dans le prospectus demeure identique.

Les termes clés utilisés dans la présente modification n<sup>o</sup> 2 sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus.

**Résumé de la modification**

Le 3 janvier 2019, Groupe de portefeuilles Harvest Inc. (« **Harvest** »), le gestionnaire du FNB, a annoncé qu'il comptait dissoudre le FNB avec prise d'effet à la fermeture des bureaux le 21 mars 2019 (la « **date de dissolution** »). Avec prise d'effet le 25 janvier 2019, aucune nouvelle souscription directe de parts du FNB ne sera acceptée. Harvest confirme que le 19 mars 2019 devrait être la dernière date à laquelle il sera possible de soumettre une demande de rachat à Harvest, et le FNB devrait être radié de la cote de la Bourse de Toronto, à la demande de Harvest, à la fermeture des bureaux le 21 mars 2019 (la « **date de radiation** »); toutes les parts encore détenues par les investisseurs devront être rachetées obligatoirement à la date de dissolution.

Les porteurs de parts du FNB pourront vendre leurs parts par l'intermédiaire de la bourse jusqu'à la date de radiation. Tous les porteurs de parts restants du FNB à la date de dissolution recevront le produit net tiré de la liquidation des actifs du FNB, moins la totalité des passifs et la totalité des dépenses engagées dans le cadre de la dissolution du FNB, de façon proportionnelle. Un avis écrit confirmant les détails de la dissolution sera envoyé par la poste aux investisseurs vers le 19 janvier 2019.

Toujours le 3 janvier 2019, Harvest a annoncé que le niveau de risque du FNB passerait de « moyen » à « moyen à élevé ». Cette modification du niveau de risque est reflétée dans l'aperçu du FNB mis à jour daté du 7 janvier 2019 et peut être consultée sur le site Web [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

**Droits de résolution du souscripteur ou de l'acquéreur et sanctions civiles**

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les 48 heures suivant la réception d'une confirmation de souscription ou d'acquisition de titres du FNB. Dans plusieurs provinces et territoires du Canada, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la

nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus ou toute modification de celui-ci contient de l'information fautive ou trompeuse, ou si l'aperçu du FNB ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans les délais prévus.

On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

**HARVEST EUROPEAN LEADERS INCOME ETF  
(LE « FNB HARVEST »)**

**ATTESTATION DU FNB HARVEST, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR**

Le 7 janvier 2019

Le prospectus daté du 26 janvier 2018 et modifié par la modification n° 1 datée du 20 juin 2018 et la présente modification n° 2 datée du 7 janvier 2019, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada.

**GROUPE DE PORTEFEUILLES HARVEST INC.,  
À TITRE DE GESTIONNAIRE, DE FIDUCIAIRE ET DE PROMOTEUR DU FNB HARVEST**

(signé) *Michael Kovacs*

Président et chef de la direction  
Michael Kovacs

(signé) *Daniel Lazzer*

Chef des finances  
Daniel Lazzer

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE GROUPE DE PORTEFEUILLES HARVEST INC.**

(signé) *Nick Bontis*

Administrateur  
Nick Bontis

(signé) *Mary Medeiros*

Administratrice  
Mary Medeiros